



Comité des transports

Procès-verbal provisoire 31

Le mercredi 4 septembre 2013

9 h 30

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

- Nota:*
- 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
 - 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
 - 3. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal ont été présentés au Conseil le 11 septembre 2013 dans le Rapport n° 30 du Comité des transports.*

Présent : Conseiller K. Egli (président); Conseiller A. Hubley (vice-président)
Conseillers/Conseillères : R. Bloess, D. Chernushenko, P. Clark,
D. Deans, M. Fleury, S. Moffatt et M. Wilkinson

Absent : Conseiller T. Tierney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est déposée

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal 29 – 5 juillet 2013

Procès-verbal 30 – 10 juillet 2013

CONFIRMÉ

COMMUNICATIONS

Réponses aux demandes de renseignements

- CM 08-13 - Panais sauvage

MOTION N° CT 31/1

Motion du conseiller M. Fleury

Que cette question soit soumise pour discussion à la prochaine réunion ordinaire.

ADOPTÉE

**BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL
SERVICES DU GREFFIER MUNICIPAL ET CHEF DU CONTENTIEUX**

1. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMITÉ DES TRANSPORTS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 23 AOÛT 2013

ACS2013-CMR-CCB-0058

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité des transports prenne connaissance du présent rapport.

REÇU

**SERVICE DES PROGRAMMES MUNICIPAUX ET DES SERVICES
OPÉRATIONNELS**

2. RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU CONSEIL POUR LE 2^E TRIMESTRE, 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2013

ACS2013-CMR-OCM-0015

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Nancy Schepers, directrice municipale adjointe, a accepté d'assurer le suivi auprès du conseiller Fleury sur l'une des questions qu'il avait concernant les changements aux rapports et la façon d'établir des comparaisons à la suite de ces changements.

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité des transports reçoive le présent rapport aux fins d'un examen plus approfondi et d'une discussion des résultats sur le rendement des secteurs de service, tel qu'il est énoncé au document 1.

REÇU

**OPÉRATIONS MUNICIPALES
TRAVAUX PUBLICS**

3. PLAN DE REMPLACEMENT DES VÉHICULES ET DE L'ÉQUIPEMENT
MUNICIPAL POUR 2014

ACS2013-COS-PWS-0017

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité des transports recommande au Conseil de recevoir à titre d'information le plan proposé pour le remplacement des véhicules et de l'équipement municipal pour 2014.

ADOPTÉE

4. AIRE DE STATIONNEMENT EN SURFACE TEMPORAIRE AU
300, RUE QUEEN

ACS2013-COS-PWS-0019

SOMERSET (14)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :

Que le Comité des transports recommande au Conseil :

1. **d'approuver l'aménagement d'une aire de stationnement en surface au 300, rue Queen pendant les cinq années de location de la propriété par la Ville, les taux de l'année 2013 correspondant au barème ci-joint et ceux de 2014 et au-delà devant être approuvés annuellement par le Conseil, conformément au barème des droits des usagers des parcs de stationnement.**
2. **d'approuver le transfert de 60 000 \$ du fonds de réserve pour les stationnements pour le coût en capital non renouvelable du stationnement.**

ADOPTÉE

**URBANISME ET INFRASTRUCTURE
URBANISME ET GESTION DE LA CROISSANCE**

5. COÛTS DE CONSTRUCTION RÉVISÉS POUR L'ENTENTE DE FINANCEMENT INITIAL CONCERNANT L'ARTÈRE NORD-SUD DE LA COMMUNAUTÉ DE FERNBANK ENTRE LE CHEMIN FERNBANK ET LA RUE ABBOTT

ACS2013-PAI-PGM-0180

STITTSVILLE (6)

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :

Que le Comité des transports recommande ce qui suit au Conseil :

1. **Autoriser la Ville à réviser les coûts liés à l'entente de financement initial conclue avec Fernbank Landowners Group et approuvée par le Conseil le 8 septembre 2010 (ACS2010-ICS-PGM-0169), pour la conception et la construction de deux voies de l'artère nord-sud reliant le chemin Fernbank et la rue Abbott, tel qu'exposé dans le document 2 et dans la politique sur les ententes de financement initial approuvée par le Conseil, décrite dans le document 3, la forme et le contenu définitifs devant être à la satisfaction de la directrice municipale adjointe, Urbanisme et Infrastructure, du greffier municipal et chef du contentieux, et de la trésorière municipale;**

2. **Conformément à l'approbation par le Conseil de la politique sur les ententes de financement initial, autoriser un versement supplémentaire de 3 225 757,20 \$ s'ajoutant à la somme déjà approuvée de 7 939 350,00 \$, pour un prix de départ total de 11 165 107,20 \$, taxes applicables en sus, provenant du budget d'immobilisations de 2016, sous réserve de l'exécution de l'entente de financement initial et de l'ajout des coûts différentiels dans le Règlement de 2014 sur les redevances d'aménagement;**

3. **Autoriser le versement en 2016 d'un prix de départ pouvant atteindre 11 165 107,20 \$, taxes applicables en sus, pour le remboursement au Fernbank Landowners Group de la conception et de la construction de l'artère nord-sud reliant le chemin Fernbank et la rue Abbott.**

ADOPTÉE

**ARTICLES DES CONSEILLERS
CONSEILLÈRE WILKINSON**

6. TRONÇON FERROVIAIRE BEACHBURG

ACS2013-CMR-TRC-0005

KANATA-NORD (4) / WEST
CARLETON-MARCH (5) / BAIE (7)

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité des transports recommande au Conseil de demander au président du Comité des transports d'envoyer, au nom du Conseil, une lettre aux dirigeants de Transports Canada et de la Compagnie de chemins de fer nationaux du Canada pour demander que cesse le démantèlement des voies ferrées sur la subdivision Beachburg de façon à donner à la MRC de Pontiac un délai supplémentaire pour trouver un partenaire ferroviaire.

David Jeanes, Transport Action, a parlé en faveur de la recommandation, mais il a suggéré à la Ville de prendre position plus fortement en vue de protéger la ligne de chemin de fer.

À la suite d'une brève discussion, la recommandation du rapport est ADOPTÉE, et la directive suivante est donnée au personnel :

DIRECTIVE AU PERSONNEL

Que le personnel rende compte, lors de la prochaine réunion, du coût d'acquisition de la ligne de chemin de fer de la subdivision Beachburg, et produise le résumé des responsabilités nécessaires et des coûts annuels

AUTRES QUESTIONS

POINT SUPPLÉMENTAIRE

7. STRATÉGIE CONCERNANT LES PASSAGES PIÉTONNIERS

ACS2013-CMR-TRC-0006

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

MOTION N^o CT 31/2

Motion du conseiller A. Hubley

Que le Comité des transports approuve l'ajout de cet élément pour étude par le Comité à la réunion d'aujourd'hui, conformément au paragraphe 84(3) du Règlement de procédure (Règlement n^o 2006-462), en raison des contraintes de temps.

ADOPTÉE

MOTION N^o CT 31/3

Motion du conseiller M. Fleury

ATTENDU QUE le Conseil municipal a demandé que le ministre des Transports de l'Ontario modifie le Code de la route pour donner la priorité aux piétons aux passages pour piétons sans signalisation et que le ministre des Transports a répondu le 13 août 2013 en indiquant qu'il n'appuie pas une telle modification et qu'il ne permet pas à la Ville d'utiliser des passages pour piétons sans signalisation;

ATTENDU QUE le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) s'est récemment retiré du projet relatif aux passages pour piétons de l'Ontario Traffic Council, qui rassemblait des représentants du MTO et des municipalités ontariennes concernées, y compris la Ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE le MTO a entrepris un nouvel examen des dispositifs de signalisation des passages pour piétons conformément aux lignes directrices de l'Association des transports du Canada sur les installations pour piétons, y compris les passages protégés pour piétons – qui sont des installations approuvées par le Code de la route ayant pour but de faciliter la traversée des piétons au moyen d'une signalisation, de marques sur la chaussée et de feux jaunes clignotants suspendus – et les passages protégés pour piétons sans feux jaunes clignotants suspendus – qui sont destinés aux routes à faible débit de circulation, mais qui ne sont pas encore approuvés par le Code de la route;

ATTENDU QU'on prévoit que le MTO invitera les municipalités à participer à l'examen;

ATTENDU QUE le personnel préparera un rapport exhaustif sur les passages pour piétons en 2014 et 2015, lequel recensera tous les types d'installations, y compris les passages protégés pour piétons et les carrefours giratoires, leur utilisation, leur justification, leur coût et les sources de financement à l'appui du Plan de la circulation piétonnière d'Ottawa en cours d'élaboration;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel devra vérifier la faisabilité de réintroduire le modèle des passages protégés pour piétons dans la liste des passages piétonniers utilisés par la Ville dans le cadre du rapport exhaustif sur les passages pour piétons;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Comité des transports recommande au Conseil municipal d'informer le ministère des Transports de l'Ontario de la volonté de la Ville d'Ottawa de participer à l'examen des installations pour piétons, de demander que la position actuelle de la Ville soit prise en considération dans les recommandations de l'examen qui seront publiées en décembre, et de demander que la Ville d'Ottawa soit considérée en priorité pour d'éventuels projets pilotes visant à évaluer les nouveaux dispositifs qui seront recommandés.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

Motion du conseiller R. Bloess :

ATTENDU QUE l'Association communautaire de Bradley Estates s'est informée auprès de la Ville afin d'obtenir la permission d'améliorer l'aménagement paysager d'une emprise routière dans la communauté de Bradley Estates; et

ATTENDU QUE les améliorations proposées sont sous la forme d'une enseigne d'entrée de la communauté; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa n'accorde pas d'autorisation ni de permis pour l'amélioration des emprises routières par des résidents (intérêts privés) ou des groupes communautaires; et

ATTENDU QUE l'Association communautaire de Bradley Estates a accepté de conclure une entente avec la Ville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE les articles 2, 3 et 4 du Règlement municipal n° 2003-520 concernant les enseignes sur les routes de la Ville, tel que modifié, soient suspendus afin de permettre à l'Association communautaire de Bradley Estates d'améliorer l'aménagement paysager sous forme d'une enseigne d'entrée de la communauté, sur la zone herbeuse de l'emprise routière à l'intersection de l'entrée ouest de la communauté en provenance du chemin Renaud.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Le conseiller Clark présente la demande de renseignements suivante :

1. Existe-t-il des statistiques concernant le pourcentage de résidents du secteur central de la ville (par opposition au secteur situé à l'extérieur de la Ceinture de verdure) qui se rendent au travail à bicyclette?

Existe-t-il des statistiques concernant le pourcentage de résidents demeurant en dehors de la Ceinture de verdure qui se rendent au travail dans le centre-ville à bicyclette?
2. J'aimerais savoir pourquoi, lorsqu'on circule sur la rue Rideau en direction ouest près de la rue Charlotte, les feux de circulation n'ont pas été ajustés puisqu'il n'y a pas de circulation en sens inverse en vue de permettre tous les déplacements lorsque le feu devient vert? De plus, lorsqu'on circule en direction nord sur la rue Charlotte et qu'on veut effectuer un virage à droite sur la rue Rideau, il n'y a aucun conflit de circulation alors pourquoi ne pouvons-nous pas permettre les virages à droite plus fréquents afin d'améliorer la circulation dans le secteur.
3. Existe-t-il un règlement sur l'utilisation de scooters électriques (fauteuils roulants)? Y a-t-il d'autres villes ou territoires qui s'inquiètent de la sécurité des scooters? La Province dispose-t-elle de règles en ce qui concerne l'utilisation de ces véhicules? Par exemple, les scooters qui utilisent les voies cyclables,

les trottoirs et ainsi de suite, ainsi que leur visibilité dans les terrains de stationnement.

Le conseiller Hubley présente la demande de renseignement suivante :

Que fait la Ville afin de permettre et d'encourager l'utilisation des scooters et des bicyclettes électriques comme véhicules de navettage?

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 10 h 35.

Coordonnatrice du comité

Président